

MAIRIE DE BEAULIEU-SUR-DORDOGNE (Corrèze)

Séance du Conseil Municipal du 10 avril 2019

L'an deux mille dix neuf, le 10 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Beaulieu-sur-Dordogne, convoqué le 4 avril 2019, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Dominique CAYRE,

Etaient présents : Dominique CAYRE, Ghislaine DUBOST, Georges SEGUY, Jean Pierre LARIBE, Yolande BELGACEM, Gabriel BARRADE, Michèle HUMBERT, Marie Gentil GOURAUD, Anne FRANCE, Michel CHASTAING, Patrick POUJADE, Francette NEYRAT, Jean MAGE, Philippe ARNAUD, Thierry CAPRON, Stéphane LANOE, Landry ROBERT, Mathieu ROUGERY, Aline LAUSSAC,

Procuration : Marinette BOUYX donne procuration à Dominique CAYRE,
Sabrina CAREME donne procuration à Yolande BELGACEM
Catherine MONCHAUZOU donne procuration à Francette NEYRAT

Absents excusés : Alain THOMAIN
Sébastien SALLES

Absents : Yves LAVERGNE

Secrétaire de séance : Ghislaine DUBOST

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de retirer la délibération prévue à l'ordre du jour comme suit :

« Commission d'appel d'offres – Modification du nombre de membres ».

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture en date du 4 mars 2019 concernant le nombre de membres devant siéger à la CAO.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 février 2019

Aucune observation n'étant formulée le procès verbal est adopté à l'unanimité.

FDEE 19 – Modification des statuts de la FDEE 19 et adhésion de 13 communes :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la communauté de communes des Villages du Midi Corrèzien s'est retirée de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) le 1^{er} janvier 2019 et a restitué la compétence relative à la distribution publique d'électricité, aux communes qui la composent.

Monsieur le Maire indique que depuis cette date, les 13 communes de la liste ci-annexée ont demandé leur adhésion à la FDEE 19 en lieu et place de la communauté de communes qui s'est retirée.

Les Communes de Branceilles, Chauffour-sur-Vell, Collonges-la-Rouge, Curemonte, Lagleygeolle, Lygnerac, Lostanges, Marcillac-la-Croze, Meyssac, Noailhac, Saillac, Saint-Bazile-de-Meyssac, Saint-Julien-Maumont.

Par délibération en date du 24 janvier 2019, le Comité Syndical de la FDEE 19 a accepté l'adhésion des 13 communes et adopté les modifications de ses statuts en conséquence.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter l'adhésion des 13 communes ainsi que la modification des statuts qui en découle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter les adhésions des 13 communes.
- D'approuver les statuts de la FDEE 19 qui en découlent.
- De Charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Les statuts de la FDEE 19 sont annexés à la présente délibération.

Vote pour : 22 (19 + 3 procurations)

contre :

abstention :

Compte administratif 2018 – Budget général – Commune déléguée de Beaulieu sur Dordogne

Monsieur Dominique CAYRE, Maire, cède la présidence à Madame Michèle HUMBERT pour l'examen du Compte Administratif 2018 de la commune déléguée de Beaulieu sur Dordogne.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTATS CUMULES	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		171 076,88	443 666,51		443 666,51	171 076,88
Opération de l'exercice	1 159 185,37	1 368 489,82	827 845,39	1 141 656,09	1 987 030,76	2 510 145,91
Totaux	1 159 185,37	1 539 566,70	1 271 511,90	1 141 656,09	2 430 697,27	2 681 222,79
Résultats de clôture année N		380 381,33	129 855,81			250 525,52
Restes à réaliser			361 446,85	445 501,15		84 054,30
Totaux cumulés		380 381,33	491 302,66	445 501,15	0,00	334 579,82
Résultats Définitifs		380 381,33	45 801,51			334 579,82

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote pour : 20 (18 + 2 procurations) contre : abstention :

Compte administratif 2018 – Budget général – Commune déléguée de Brivezac

Monsieur Dominique CAYRE Maire, demande à Monsieur Georges SEGUY de quitter la salle du conseil municipal et donne lecture pour l'examen du Compte Administratif 2018 de la commune déléguée de Brivezac.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTATS CUMULES	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		85 928,83	39 758,16		39 758,16	85 928,83
Opération de l'exercice	151 958,07	169 398,99	24 527,71	55 404,67	176 485,78	224 803,66
Totaux	151 958,07	255 327,82	64 285,87	55 404,67	216 243,94	310 732,49

Résultats de clôture année N		103 369,75	8 881,20			94 488,55
Restes à réaliser						0,00
Totaux cumulés		103 369,75	8 881,20	0,00	0,00	94 488,55
Résultats Définitifs		103 369,75	8 881,20			94 488,55

étant précisé qu'il n'existe pas de restes à réaliser.

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote pour : 21 (18+3 procurations) contre : abstention :

Compte administratif 2018 – Budget lotissement le Rétaillou

Monsieur Dominique CAYRE Maire, demande à Monsieur Georges SEGUY de quitter la salle du conseil municipal et donne lecture pour l'examen du Compte Administratif 2018 du budget du lotissement le Rétaillou

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		RESULTATS CUMULES	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE	20 905,21				20 905,21	0,00
REALISATIONS 2018	21 693,55	20 905,21	21 693,55	21 693,55	43 387,10	42 598,76
SOLDE REALISATIONS	-788,34		0,00		-788,34	
TOTAL (Réalizations + report)	42 598,76	20 905,21	21 693,55	21 693,55	64 292,31	42 598,76
SOLDE REPORT + REALISATIONS	-21 693,55		0,00		-21 693,55	
RAR			0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE RAR	0,00		0,00		0,00	
RESULTAT GLOBAL	-21 693,55		0,00		64 292,31	42 598,76
AFFECTATION	21 693,55		-21 693,55		-21 693,55	

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote pour : 21 (18+3 procurations) contre : abstention :

Compte administratif 2018 – Budget Eco lotissement la Michoune

Monsieur Dominique CAYRE, Maire, cède la présidence à Madame Humbert pour l'examen du Compte Administratif 2018 de la commune déléguée de Beaulieu sur Dordogne.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		RESULTATS CUMULES	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE					0,00	0,00
REALISATIONS 2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE REALISATIONS	0,00		0,00		0,00	
TOTAL (Réalizations + report)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE REPORT + REALISATIONS	0,00		0,00		0,00	
RAR			0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE RAR	0,00		0,00		0,00	
RESULTAT GLOBAL	0,00		0,00		0,00	0,00
AFFECTATION	0,00		0,00		0,00	

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote pour : 20 (18 + 2 procurations) contre : abstention :

Compte de gestion 2018 – Budget général - Commune déléguée de Beaulieu sur Dordogne

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.
- Considérant qu'il n'y a aucune réserve à formuler,
 - 1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- 3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote pour : 22 (19+3 procurations) contre : abstention :

Compte de gestion 2018 – Budget général - Commune déléguée de Brivezac

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.
- Considérant qu'il n'y a aucune réserve à formuler,
 - 1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote pour : 22 (19+3 procurations) contre : abstention :

Compte de gestion 2018 – Budget lotissement le Rétaillou

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.
- Considérant qu'il n'y a aucune réserve à formuler,
 - 1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote pour : 22 (19+3 procurations) contre : abstention :

Compte de gestion 2018 – Budget Eco lotissement la Michoune

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.
- Considérant qu'il n'y a aucune réserve à formuler,
 - 1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote pour : 22 (19+3 procurations)

contre :

abstention :

Affectation du résultat – Budget général - Commune déléguée de Beaulieu sur Dordogne

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique CAYRE, Maire,

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget principal,
- Considérant que lesdits comptes sont exacts et conformes aux Comptes de Gestion du Receveur,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice du budget principal,
- Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (excédent)	171 076,88
Résultat d'investissement antérieur reporté (déficit)	443 666,51
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2018	
Solde d'exécution, réalisation de l'exercice en investissement (1 141 656,09 - 827 845,39)	313 810,70
<i>Solde d'exécution cumulé en investissement D001 ((-443666,51) + 313810,70)</i>	<i>-129 855,81</i>
Restes à réaliser au 31/12/2018	
RAR Dépenses d'investissement pour l'année 2018	361 446,85
RAR Recettes d'investissement pour l'année 2018	445 501,15
<i>Solde restes à réaliser section d'investissement</i>	<i>84 054,30</i>

BESOINS DE FINANCEMENT	
<i>Rappel du solde d'exécution cumulé section d'investissement</i>	-129 855,81
<i>Rappel du solde des restes à réaliser section d'investissement</i>	84 054,30
<i>Besoin de financement section d'investissement</i>	-45 801,51
Résultat de fonctionnement 2018 à affecter	
Résultat de l'exercice section de fonctionnement	209 304,45
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	171 076,88
Total à affecter	380 381,33
- Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :	
<i>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)</i>	45 801,51
<i>2) Reste s/ excédent de fonctionnement à reporter – R 002</i>	334 579,82
Total affecté	380 381,33

Vote pour : 22 (19+3 procurations) contre : abstention :

Affectation du résultat – Budget général - Commune déléguée de Brivezac

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique CAYRE, Maire,

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget principal,
- Considérant que lesdits comptes sont exacts et conformes aux Comptes de Gestion du Receveur,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice du budget principal,
- Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (excédent)	85 928,83
Résultat d'investissement antérieur reporté (déficit)	39 758,16
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2018	
Solde d'exécution, réalisation de l'exercice en investissement (55 404,67 - 27 527,71)	30 876,96
Solde d'exécution cumulé en investissement D001 ((-39 758,16) + 30 876,96)	-8 821,20
Restes à réaliser au 31/12/2018	
RAR Dépenses d'investissement pour l'année 2018	0,00
RAR Recettes d'investissement pour l'année 2018	0,00
Solde restes à réaliser section d'investissement	0,00
BESOINS DE FINANCEMENT	
<i>Rappel du solde d'exécution cumulé section d'investissement</i>	-8 821,20
<i>Rappel du solde des restes à réaliser section d'investissement</i>	0,00
<i>Besoin de financement section d'investissement</i>	-8 821,20

Résultat de fonctionnement 2018 à affecter	
Résultat de l'exercice section de fonctionnement (169 398,99 - 151 958,07)	17 440,92
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	85 928,83
Total à affecter	
- Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	8 821,20
2) Reste s/ excédent de fonctionnement à reporter – R 002	94 488,55
Total affecté	103 369,75

Vote pour : 22 (19+3 procurations) contre : abstention :

Affectation du résultat – Budget général consolidé - Communes déléguées de Beaulieu-sur-Dordogne et Brivezac

Afin de pouvoir de préparer le budget principal 2019 de la commune nouvelle de Beaulieu-sur-Dordogne, il convient de consolider les résultats respectifs des deux communes déléguées Beaulieu sur Dordogne et Brivezac.

Aussi, après avoir statué sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 des budgets principaux des deux communes déléguées, le Conseil Municipal, peut statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice du budget principal, comme suit :

Pour mémoire	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (excédent) (171 076,88 + 85 928,83)	257 005,71
Résultat d'investissement antérieur reporté (déficit) ((-443 666,51)+(-39 758,16))	483 424,67
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2018	
Solde d'exécution, réalisation de l'exercice en investissement (1 141 656,09 + 55 404,67 - 827 845,39 - 24 527,71)	344 687,66
Solde d'exécution cumulé en investissement D001 ((-483 424,67) + 344 687,66)	-138 737,01
Restes à réaliser au 31/12/2018	
RAR Dépenses d'investissement pour l'année 2018	361 446,85
RAR Recettes d'investissement pour l'année 2018	445 501,15
Solde restes à réaliser section d'investissement	84 054,30
BESOINS DE FINANCEMENT	
Rappel du solde d'exécution cumulé section d'investissement	-138 737,01
Rappel du solde des restes à réaliser section d'investissement	84 054,30
Besoin de financement section d'investissement	-54 682,71
Résultat de fonctionnement 2018 à affecter	

Résultat de l'exercice section de fonctionnement (1 368 489,82 + 169 398,99 - 1 159 185,37 - 151 958,07)	226 745,37
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	257 005,71
Total à affecter	483 751,08
- Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	54 682,71
2) Reste s/ excédent de fonctionnement à reporter – R 002	429 068,37
Total affecté	483 751,08

Vote pour : 22 (19+3 procurations) contre : abstention :

Affectation du résultat – Budget lotissement le Rétaillou

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique CAYRE, Maire,

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget principal,
- Considérant que lesdits comptes sont exacts et conformes aux Comptes de Gestion du Receveur,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice du budget lotissement le Rétaillou
- Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (excédent)	
Résultat d'investissement antérieur reporté (déficit)	-20 905,00
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2018	
Solde d'exécution, réalisation de l'exercice en investissement	-788,34
Solde d'exécution cumulé en investissement D001	-21 693,55
Restes à réaliser au 31/12/2018	
RAR Dépenses d'investissement pour l'année 2018	0,00
RAR Recettes d'investissement pour l'année 2018	0,00
Solde restes à réaliser section d'investissement	0,00
BESOINS DE FINANCEMENT	
Rappel du solde d'exécution cumulé section d'investissement	-21 693,55
Rappel du solde des restes à réaliser section d'investissement	
Besoin de financement section d'investissement	-21 693,55
Résultat de fonctionnement 2018 à affecter	
Résultat de l'exercice section de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	

Total à affecter	
- Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	
Total affecté	

Vote pour : 22 (19+3 procurations) contre : abstention :

Affectation du résultat – Budget Eco lotissement la Michoune

Monsieur le Maire précise que pour le budget relatif à l'Eco lotissement La Michoune, aucune opération budgétaire n'ayant eu lieu sur l'exercice 2018, l'affectation du résultat est nulle (0)

Vote pour : 22 (19+3 procurations) contre : abstention :

Subventions aux associations – Attributions 2019

Au vu des demandes de subvention présentées par les associations et de la complétude des dossiers de demande, il est proposé de leur attribuer une subvention comme indiqué ci-dessous :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer les subventions aux associations selon les modalités ci-dessus

	Montant attribué
AUBERGE DE JEUNESSE	1800
ASSOCIATION DES AMIS DE LA BDP DE LA CORREZE	100
ASSOCIATION LE LIVRE DANS LA VALLEE	300
ASSOCIATION BRIVEZAC INITIATIVES	800
ASSOCIATION LOISIRS ET GYMNASTIQUE	300
ASP CORREZE	85
COMITE DES FETES BRIVEZAC	
COMITE DES FETES BEAULIEU	11500
LE CHŒUR DE BEAULIEU - ASSOCIATION CHORALE	600
FESTIVAL SAINT CERE	800
CLUB DE BRIDGE	600
SUBA CAUSSE / CLUB DE PLONGEE	300
FNACA	180

COMITE QUARTIER DE LA CHAPELLE	480
D D E N	50
LA PREVENTION ROUTIERE	30
LES AMIS DE SCHEINFELD	250
SOCIETE DE CHASSE BRIIVEZAC	250
SOCIETE DE CHASSE BEAULIEU	250
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENTDE LA CORREZE	200
ASSOCIATION JEUNES AGRICULTEURS BBMTS	50
HARMONIE BEAULIEU VAYRAC	1000
USEP COMITE DEP CORREZE	100
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	200
ASSOCIATION PATRIMOINE	1000
COMICE AGRICOLE Cantonal	
LES AMIS DE L ECOLE	300
CLUB QUESTION POUR UN CHAMPION	50
USB BEAULIEU RUGBY	2200
USB BEAULIEU BASKET	1500
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1200
FOYER CULTUREL COLLEGE	2200
ASSO SPORTIVE ECOLE PRIMAIRE	1200
ASSO VOITURES ANCIENNES BEAULIEU	500
ASSO DES COMMERCANTS DE BEAULIEU	2500
TOTAL	32 875€

Vote pour : 22 (19+3 procurations)

contre :

abstention :

Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 30 mai 2018 portant projet de création d'une commune nouvelle par les communes de Beaulieu-sur-Dordogne et de Brivezac, il avait décidé de façon unanime par les conseils municipaux respectifs en matière de dispositions fiscales :

- D'appliquer un taux unique dès la réalisation de la commune nouvelle soit en 2019 pour la taxe d'habitation et la taxe foncière pour les propriétés non bâties
- De lisser le taux de la taxe foncière bâtie, le lissage se faisant sur une période de 7 ans.

Vu le projet du budget pour l'année 2019,

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019, émis par le Directeur Départemental des Finances Publiques qui s'établit comme suit :

<i>Libellés</i>	<i>Pour information : Bases d'impositions effectives 2018</i>	<i>Bases d'imposition prévisionnelles 2019</i>	<i>Taux votés par l'assemblée délibérante</i>	<i>Produit prévisionnel</i>
Taxe d'habitation	2 237 373	2 288 000	11,52	263 578
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 767 397	1 808 000	19,02	343 882
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	22 889	23 400	123,64	28 932
TOTAL				636 392

Il est proposé :

- de voter au titre de l'exercice budgétaire 2019 les taux d'imposition comme indiqués ci-dessus dans le tableau de présentation.
- de lisser le taux de la taxe foncière bâtie, le lissage se faisant sur une période de 7 ans.
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires.

Vote pour : 22 (19+3 procurations)

contre :

abstention :

Budget primitif 2019 – Budget général

Vu le code général des collectivités territoriales,

- Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,
- Après avoir pris connaissance du détail des subventions versées aux associations,
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

BP 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
11	Charges à caractère général	640 990,00	13	Atténuations de charges	23 700,00
12	Charges de personnel	691 920,07	70	Produits des services	111 200,00
14	Atténuation de produits		73	Impôts et taxes	831 138,00
65	Autres charges gestion courante	143 625,00	74	Dotations et participations	484 851,26
66	Charges financières	43 969,70	75	Autres produits de gestion courante	68 670,60
67	Charges exceptionnelles	300,00	77	Produits exceptionnels	500
22	Charges imprévues				
042	Dépenses d'ordre de fonctionnement	21 249,23	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 738,20
	Virement à la section d'investissement	420 812,43		Résultat reporté	429 068,37
	1 962 866,43			1 962 866,43	

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	41 381,52	13	Subventions d'investissement	790 634,26
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	291 811,38	16	Emprunts et dettes assimilées	120 000,00
23	Immobilisations en cours	962 751,09	10	Dotations Fonds divers Réserves (- 1068)	205 100,00
13	Subvention d'investissement		1068	Dotations Fonds divers Réserves	54 682,71
16	Remboursement d'emprunts	164 059,43	24	Produits de cession	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 738,20	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 249,23
041	Opérations patrimoniales	495 000,00	041	Opérations patrimoniales	495 000,00
D001	Solde d'exécution reporté (Déficit)	138 737,01		Virement de la section de fonctionnement	420 812,43
		2 107 478,63			2 107 478,63

Vote pour : 22 (19+3 procurations)

contre :

abstention :

Budget primitif 2019 – Budget Ecolotissement de la Michoune.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 26 janvier 2018, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour l'ouverture d'un budget annexe "ECO-LOTISSEMENT LA MICHOUNE", qui obéira à la nomenclature M14 et sera assujetti à la TVA.

Vu le code général des collectivités territoriales,

- Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
article	contrôle	Intitulé	Montant	article	contrôle	Intitulé	Montant
6015	011	terrains à aménager	97 225,00 €	7015	70	vente terrains aménagés	0,00 €
6045	011	études, prestations de service	103 820,00 €	7133	042	variation en cours de production	431 830,00 €
605	011	travaux	228 000,00 €	7135	042	variation terrains aménagés	0,00 €
658	65	frais accessoires	5,00 €	5			
	65		0,00 €				
608	043		2 785,00 €	774	77	subvention exceptionnelle	20 000,00 €
7133	042	variation en cours de production	0,00 €				4 100,00 €
			431 835,00 €				85 000,00 €
6522	65	reversement comm.	0,00 €	796	043	transfert charges	2 785,00 €
6611	66	intérêts emprunt	2 780,00 €				
5	7135	042	variation terrains aménagés				
			109 100,00 €				

			208 202,10 €				208 202,10 €
--	--	--	--------------	--	--	--	--------------

INVESTISSEMENT

			0,00 €	1641	16	emprunt	0,00 €
4	1687	16	dette	1687	16	avance commune	0,00 €
	3351	040	travaux en cours	3354	040	en cours de prod° - terrains	21 693,55 €
	3354	040	travaux en cours	3355	040	en cours de prod° - études	
	3355	040	travaux en cours	3355	040	en cours de prod° - travaux	
1	3358	040	travaux en cours	3358	040	en cours de prod° - frais acces	
6	3358	040	travaux en cours	3358	040	en cours de prod° - frais financ	
	3555	010	terrains aménagés	3555	040	terrains aménagés	104 098,55 €
	001	001	résultat inv. reporté	001	001	résultat inv. reporté	0,00 €
			125 792,10 €				125 792,10 €

Vote pour : 22 (19+3 procurations)

contre :

abstention :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H50..